

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2025

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
Le 21 janvier 2025

Date de la séance :
Le 28 janvier 2025

**Les membres en
exercice sont : 33**
Quorum : 17
Membres présents : 27
**Membres représentés
(Pouvoirs) : 2**
Total votants : 29

L'an deux mil Vingt-cinq, le 28 janvier à 19h00 les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTÉ DE **Présents :**
COMMUNES DU
VAL BRIARD

COMMUNAUTÉ **Présents :**
D'AGGLOMÉRATION Mme BONNOT Valérie, M. COLAISSEAU Olivier,
DE MARNE ET M. DA SILVA Manuel, M. DIREZ Laurent, M. DJIGO
GONDOIRE Alioune, Mme DUPRE Isabelle, M. ELOUNDOU
Zavier, Mme GENDRE Geneviève, M. JAHIER
Patrick, M. KOLOPP Alain, Mme PETITOT Michèle,
M. POTTIER Jacques, M. PUCCINELLI Ludovic
(Suppléant de Mme TORTRAT Nathalie), M.
TAUPIN-GARDIN Patrick

VAL D'EUROPE **Présents :**
AGGLOMÉRATION M. ARNAUD Serge, Mme CAPDEVILA Aurore, M.
CHEVALIER Daniel, M. CHEVALIER Luc, M.
FOURNIER Dominique, M. GAILLARD Julien, M.
GARROUSTE Michel, Mme GBIORCZYK Anne, M.
MARSAUD Cyril, M. MASSON Alain, M. PITARI
Francesco, M. POUPART Antoine, Mme RESTA
Simonetta (Suppléant de M. JOUDRAIN Patrick)

Excusés : M. AUVRELE Patrick, Mme BOUARABA Saïda, M.
CHARPENTIER David, Mme CHEVALLIER Sylvia,
M. COMPARET Philippe, M. JOUDRAIN Patrick, M.
SALVAGGIO Tony, M. SIMON Laurent, Mme
TORTRAT Nathalie

Pouvoirs :

- Pouvoir de CHARPENTIER David à PITARI Francesco
- Pouvoir de SALVAGGIO Tony à DA SILVA Manuel

OBJET : DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE, DE VAL D'EUROPE AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOBILITES URBAINES (SIEMU) DE MARNE-LA-VALLEE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat et notamment son article 5,

Vu la délibération n°81/2024 de la Communauté de Communes du Val Briard prise lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2024 désignant Mme Isabelle PERIGAULT en tant que déléguée titulaire et confirmant Mme Valérie GAUTIER en tant que déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée,

Vu la délibération n°2024/086 de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (CAMG) prise lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 désignant Mme Martine LEFORT en tant que déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée,

Vu la délibération n°24-12-03 de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe prise lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 désignant un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Comité syndical
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DIT que le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée accueille :

- Mme Isabelle PERIGAULT, nouvelle représentante titulaire de la Communauté de Communes du Val Briard au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée en remplacement de Madame Sonia DUTARTRE,
- Mme Martine LEFORT, nouvelle représentante titulaire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée en remplacement de Monsieur Sinclair VOURIOT,
- Mme Simonetta RESTA, nouvelle représentante titulaire de Val d'Europe Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée en remplacement de Monsieur Alexandre AFFRE,

- Mme Pascale POSE, nouvelle représentante suppléante de Val d'Europe Agglomération au sein du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée en remplacement de Mme Simonetta RESTA,

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Le Président

Olivier COLAISSEAU



